## Réponse à la question orale : « La sécurité des élèves dans le car postal Vicques-Vermes est-elle assurée ? »

J'aimerais remercier l'auteur de m'avoir transmis sa question quelques jours avant ce soir.

Pour rappel : les élèves de Vicques qui sont scolarisés à Vermes et les enfants de Vermes qui sont scolarisés à Vicques se rendent à leur lieu d'école en transport public, en occurrence dans un car postal qui répond dans sa configuration actuelle entièrement aux normes de sécurité.

Qu'est-ce qui a été mis en place pour que les promesses faites puissent être tenue ?

Un car particulier a été affrété pour la circonstance : un bus équipé de ceintures de sécurité avec 37 places assises desservira cette ligne dès la rentrée août 2018

Qu'est-ce qui a été mis en place pour garantir la sécurité des élèves ?

La commission d'école était au courant des problèmes d'incivilités pendant les trajets. Un contrat sur le comportement à adopter pendant les trajets a été établi en collaboration avec car postal l'année passée et signé par les élèves, les parents, les enseignants, la direction et le responsable de la ligne Vicques - Vermes. Une enseignante de Vermes a accompagné les élèves à plusieurs reprises et la médiatrice de car postal est intervenue à l'école pour sensibiliser les élèves.

Sous quelle responsabilité sont les élèves lorsqu'ils sont dans le bus ?

Pendant ces trajets ils sont sur leur chemin d'école et sous la responsabilité des parents. En cas de problèmes comme des incivilités des élèves par exemple, c'est car postal qui peut prendre des mesures à l'encontre de ceux-ci. Car postal assure néanmoins un suivi pour ce type de transport et demande d'être informé de tout cas particulier.

Les chauffeurs sont-ils sensibilisés?

La directrice a eu quelques contacts avec le responsable de la ligne. Un dialogue régulier a lieu avec le responsable de la ligne Vicques-Vermes pour que les chauffeurs gèrent au mieux des comportements problématiques des élèves pendant les trajets. Cependant, il faut comprendre qu'ils sont au premier lieu des chauffeurs et doivent se concentrer sur leur conduite. Leur formation incombe à car postal.

Est-ce que des mesures ont été prises suite à ces évènements ?

Les élèves ont parlé avec les enseignants de la première situation que tu cites et avouaient euxmêmes, que c'était de leur faute.

De la deuxième situation, ni les enseignants ni la commission d'école a connaissance.

La troisième situation s'est passée le 11 juin, des échanges ont eu lieu entre la direction de l'école, le responsable de la ligne et le chauffeur concerné qui a avoué que son comportement n'a pas été adéquat ce jour-là. La suite à donner à cette situation est la responsabilité de car postal.

Je tiens encore à vous préciser que pour la majorité des chauffeurs les trajets se passent bien depuis le début de cette année.

Je vous remercie pour votre attention.